

Bienvenue à l'assemblée annuelle des détenteurs d'actions ordinaires de la Société Financière Manuvie et des titulaires de contrats et des actionnaires de La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers (l'« assemblée »). Manuvie met l'accent sur la protection de la santé et du bien-être de ses employés, de ses clients et des collectivités. Nous surveillons activement la situation liée à la COVID-19 ainsi que les directives de la santé publique et des autorités gouvernementales en matière de rassemblements et de distanciation physique.

Ce degré d'attention et de préoccupation s'étend à l'ensemble de nos actionnaires et titulaires de contrat; c'est pourquoi nous avons décidé que notre assemblée annuelle aura lieu de façon virtuelle plutôt qu'en personne.

RÈGLES DE PROCÉDURE DE L'ASSEMBLÉE

En participant à l'assemblée, chaque personne accepte de suivre les règles de conduite énoncées aux présentes.

Le président est responsable de veiller au bon déroulement de l'assemblée. Seuls les actionnaires inscrits, les titulaires de contrat et les fondés de pouvoir dûment désignés peuvent s'adresser à l'assemblée relativement aux résolutions qui lui sont soumises uniquement. Si vous souhaitez intervenir sur une question, veuillez le faire avant le vote. Le président de l'assemblée a le pouvoir de trancher toutes les questions procédurales, y compris l'à-propos des questions soulevées, et de déclarer irrecevable toute question qui :

- ne concerne pas un point à l'ordre du jour;
- vise une question en litige devant un tribunal;
- présente un caractère diffamatoire;
- reprend une question ayant déjà été débattue au cours de l'assemblée;
- touche des griefs personnels.

Le président a également le pouvoir de contrôler le temps consacré à chaque question et de regrouper, de résumer et d'aborder en même temps toutes les questions portant sur le même sujet ou thème.

Seuls les actionnaires, les titulaires de contrat et les fondés de pouvoir dûment désignés peuvent s'adresser à l'assemblée. Consultez la page suivante pour obtenir des précisions sur la façon d'assister à l'assemblée et d'y participer. Si vous souhaitez intervenir sur une question, veuillez le faire avant le vote.

RÈGLES VISANT LES PROPOSITIONS D'ACTIONNAIRE ET DE TITULAIRE DE CONTRAT POUR LES ASSEMBLÉES FUTURES

Les propositions soumises pour être incluses dans les documents relatifs à l'assemblée annuelle de 2022 devront être reçues au plus tard le 10 décembre 2021 afin d'être étudiées.

Ordre du jour de l'assemblée annuelle

1. Mot de bienvenue du président
2. Mot de bienvenue du chef de la direction
3. Ouverture de l'assemblée
4. Avis de convocation à l'assemblée, confirmation du quorum et instructions de vote
5. États financiers annuels de la SFM et états financiers consolidés de 2020 de Manufacturers, et rapports afférents des auditeurs et de l'actuaire
6. Information à l'intention des titulaires de contrats avec participation de Manufacturers énoncée dans le rapport aux titulaires de contrats
7. Élection des administrateurs
8. Désignation des auditeurs
9. Résolution consultative des actionnaires de SFM concernant l'approche en matière de rémunération de la haute direction
10. Résultats du vote
11. Clôture de l'assemblée
12. Période de questions

PARTICIPATION À L'ASSEMBLÉE

Les actionnaires, les titulaires de contrat, les fondés de pouvoir dûment désignés et les invités peuvent assister à l'assemblée par webémission ou téléphone (mode écoute seulement).

Webémission

L'assemblée sera diffusée sur le Web à l'adresse <https://web.lumiagm.com/463975638>. Le lien sera accessible une heure avant l'heure de début de l'assemblée pour vous permettre de tester votre connexion.

Actionnaires inscrits et titulaires de contrat : Sélectionnez « J'ai un numéro de contrôle », entrez le numéro de contrôle à 13 chiffres de votre formulaire de procuration et utilisez le mot de passe « manulife2021 » (sensible à la casse).

Actionnaires non-inscrits (les personnes qui détiennent des actions par l'entremise d'une banque, d'une maison de courtage ou d'une autre institution financière) et fondés de pouvoir dûment désignés : Avant l'assemblée, suivez les instructions à la page 9 de la *Circulaire de sollicitation de procurations* pour vous nommer – ou nommer une autre personne – en tant que fondé de pouvoir, puis obtenez un numéro de contrôle auprès de la Société de fiducie AST (Canada). Une fois que vous aurez le numéro de contrôle à 13 chiffres, sélectionnez « J'ai un numéro de contrôle », entrez-le et utilisez le mot de passe « manulife2021 » (sensible à la casse).

Invités : Sélectionnez « Je suis un invité », puis remplissez les champs requis. Les invités pourront assister à l'assemblée, mais ne pourront ni voter ni poser de questions.

Téléphone

Les personnes qui participeront par téléphone seront en mode écoute seulement et ne pourront ni voter ni poser de questions pendant l'assemblée.

Amérique du Nord – en anglais : 1 800 898-3989, code d'accès 1183577#
International – en anglais : 416 406-0743, code d'accès 1183577#
Amérique du Nord – en français : 1 800 806-5484, code d'accès 8497433#
International – en français : 416 340-2217, code d'accès 8497433#

DOCUMENTS RELATIFS À L'ASSEMBLÉE

Vous pourrez accéder aux documents relatifs à l'assemblée pendant la webémission en sélectionnant l'icône représentant les documents relatifs à l'assemblée.

RENSEIGNEMENTS ADDITIONNELS

Pour accéder à la webémission, vous aurez besoin de la dernière version de Chrome, Safari, Edge ou Firefox. Veuillez ne pas utiliser Internet Explorer. Veuillez vous joindre à l'assemblée à l'avance pour vous assurer que votre navigateur est compatible. Les protocoles de sécurité du réseau interne, y compris les pare-feu et les connexions RPV, peuvent bloquer l'accès. Si vous éprouvez de la difficulté à vous connecter ou à regarder l'assemblée, assurez-vous que les paramètres de votre RPV sont désactivés, ou utilisez un ordinateur sur un réseau qui n'est pas restreint par les paramètres de sécurité de votre organisation.

Pour en savoir plus sur la façon d'assister à la webémission, veuillez vous reporter au guide de l'utilisateur de l'assemblée générale annuelle virtuelle d'AST, accessible à l'adresse <https://www.manulife.com/fr/investors/annual-meeting.html>

VOTE

Si vous avez voté par procuration avant l'assemblée, vous n'avez pas à voter pendant l'assemblée.

Seuls les actionnaires inscrits, les titulaires de contrat et les fondés de pouvoir dûment désignés peuvent voter pendant l'assemblée. Ils doivent se joindre à la webémission au moyen d'un numéro de contrôle valide à 13 chiffres pour accéder à la plateforme de vote. Les actionnaires non-inscrits qui souhaitent voter pendant l'assemblée doivent se nommer eux-mêmes ou nommer une autre personne en tant que fondé de pouvoir. Tous les fondés de pouvoir doivent communiquer avec la Société de fiducie AST (Canada) pour obtenir un numéro de contrôle à 13 chiffres qui leur permettra d'accéder à la plateforme de vote. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez vous reporter aux instructions à la page 9 de la *Circulaire de sollicitation de procurations*.

Lorsque le président annoncera l'ouverture du scrutin, les options de vote s'afficheront à l'écran. Les actionnaires et les titulaires de contrat ne devraient voter que sur les éléments qui les concernent.

QUESTIONS

Seuls les actionnaires inscrits, les titulaires de contrat et les fondés de pouvoir dûment désignés (y compris les actionnaires non-inscrits qui se sont nommés eux-mêmes ou qui ont été nommés par une autre personne en tant que fondé de pouvoir) qui se sont joints à la webémission au moyen d'un numéro de contrôle pourront poser des questions pendant l'assemblée.

Vous pouvez soumettre une question en tout temps jusqu'à ce que le président de l'assemblée mette fin à celle-ci. Pour soumettre une question, cliquez sur l'icône à cette fin dans le haut de l'écran. Tapez votre message dans la boîte de clavardage au bas de l'écran, puis cliquez sur le bouton d'envoi.

Il convient de poser uniquement des questions qui sont d'intérêt pour tous les actionnaires ou titulaires de contrat au cours de l'assemblée. Si votre question est propre à votre situation, Manuvie communiquera avec vous après l'assemblée. Nous nous efforcerons de répondre à toutes les questions. Si nous ne sommes pas en mesure de répondre à votre question en direct, nous communiquerons avec vous après l'assemblée.